UN1TÉ

29 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS INDIVIDUELLES

UN1TÉ 29 remercie la DIPN 29 pour l'acquisition d'équipements de protections individuelles supplémentaires, notamment des masques à gaz et des lunettes de protection.

Ces protections individuelles répondent à des besoins concrets exprimés par les collègues et renforcent leur sécurité lors des interventions, en particulier face aux risques d'exposition aux gaz lacrymogènes et aux projections.

UN1TÉ 29 salue cette initiative qui témoigne d'une réelle écoute des besoins du terrain et contribue à améliorer les conditions de travail des policiers.

UN1TÉ 29 remercie la DIPN 29 pour son engagement en faveur de la protection de nos collègues.



Suivez-nous

UN1TÉ.MI FO

26/10/2026